

Ensemble !

La lettre d'information de l'Apeai

Apeai
F I G E A C
handicap & dignité



Février 2019 - Numéro 1

Contributions :

Guy Albert
Jean-Michel Cambon
Céline D'halluin
Caroline Denhez
Yves Labadie
L'équipe de l'hébergement
« Arc en ciel »
Martine Daval
Stéphane Gesnouin

Un nouvel outil de communication au sein de l'Apeai

Nous avons souvent débattu en conseil d'administration de la nécessité de se doter d'un outil de communication pour tous les professionnels et les proches de l'Apeai.

Cette première lettre de l'Apeai renoue avec l'histoire puisqu'une lettre existait déjà au début de l'association. Aujourd'hui ce premier numéro reste un coup d'essai réalisé par un comité très restreint et sous l'impulsion de M Gesnouin, Directeur général. Il faudra pour le prochain numéro, que soit constitué une équipe de rédaction, nous en reparlerons dans les prochaines semaines.

Outre son objectif d'informer, la lettre doit aussi permettre d'exprimer les besoins de tous au sein de l'Apeai : usagers, professionnels, familles, bénévoles. Mais dans un monde souvent complexe, elle devra porter à chacun une information essentielle tout en restant accessible à tous.

D'autre part, chacun doit se sentir concerné et doit pouvoir s'exprimer. Afin de recueillir toutes les propositions d'articles et les suggestions, nous allons ouvrir une boîte de propositions qui sera installée dans les bureaux administratifs. Toutes les compétences seront les bienvenues.

A terme, que nous souhaitons le plus court possible, il faudra en complément de la lettre papier, créer la lettre électronique que les détenteurs d'emails pourront recevoir directement.

A vos crayons pour remplir la boîte à suggestion et rendez-vous à la lettre n°2.

Guy Albert
Président de l'Apeai



Menace sur les ESAT

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit un effet une réforme de l'OETH (obligation d'emploi de travailleurs handicapés) applicable au 1er janvier 2020. Jusque-là, les entreprises et donneurs d'ordres pouvaient s'acquitter de leur obligation d'emploi à hauteur de 50 % maximum en confiant, notamment, des prestations de services et de la sous-traitance au secteur du travail protégé et adapté (Esat-EA).

Or cette nouvelle loi abroge cette possibilité avec un objectif prioritaire : favoriser l'emploi direct en entreprise. Sophie Cluzel, secrétaire d'État en charge du Handicap, avait à ce titre déclaré dans une interview accordée au *Figaro* le 31 juillet 2018 : « *Nous voulons favoriser l'insertion des personnes handicapées dans l'emploi ordinaire. Car dès qu'une personne handicapée s'intègre dans une entreprise, ça marche !* ».

Pour satisfaire à son obligation d'emploi, l'employeur n'aura donc maintenant que deux options : soit il respecte le taux d'emploi des travailleurs handicapés, soit il verse une contribution à l'Agefiph (fonds pour l'emploi des personnes handicapées dans le privé).

Dans ce contexte, le secteur s'interroge : « *Une inclusion sans emploi pour les travailleurs handicapés ?* ». Pour Andicat, qui représente 90 % des Esat, cette réforme de l'OETH « *ne reconnaît pas le rôle des structures spécialisées dans la mise en œuvre d'un droit au travail et à la citoyenneté sociale* ». Elle considère que cette façon de présenter les choses est biaisée.

Cette réforme « *suppose que l'entreprise recrutera tout naturellement, avec des contrats directs, les travailleurs handicapés* ». Et de questionner : « *Les Esat et les EA seraient donc les responsables de la non-inclusion en milieu dit ordinaire ?* ».

(source : handicap.fr)

Nous parlons de « Dignité » !

Ce sont des considérations très personnelles mais enfin tout de même !

Les budgets stagnent, les coûts augmentent, les Lois évoluent sans cesse, dans le bon sens diront les uns, dans le mauvais sens diront les autres. La tentation d'une régression individualiste est omniprésente car, après tout, s'il ne devait en rester qu'un ?!

Quid de la question collective, si indispensable à l'inclusion ?

Les modèles économiques du secteur médico-social tendent vers celui de l'Entreprise : fusions, absorptions, mutualisations. « C'est une question de survie » affirment certains. Peut-être... mais est-ce un modèle qui garantit l'accompagnement des personnes de la manière la plus digne et la plus humaine ?

En attendant la réponse à cette question :

- Les ESAT sont immédiatement menacés par la nouvelle Loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » (voir encadré).
- La création de places d'entreprise adaptée est proposée au sein du « milieu ordinaire » : promotion de l'inclusion ou stratégie d'économies ?
- Les personnes handicapées vivent aujourd'hui plus longtemps et de moins en moins au sein de dispositifs sanitaires psychiatriques. Elles font légitimement valoir leur droit à vivre chez elles et non en institution, tant que possible.
- La Loi Elan réduit le « quota » de logements accessibles et remplace les précédentes obligations par une « simple » évolutivité du logement...
- Issue du « Rapport Piveteau », la « réponse accompagnée pour tous » met en place des outils afin d'accompagner les personnes sans solutions, dont le pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE).

La liste est longue... mais l'Apeai dans tout cela ? Et bien nous nous attacherons au sein de l'Apeai à répondre à toutes les problématiques relevées précédemment par des projets réalistes et pertinents dont vous trouverez la synthèse dans la suite de ce document.

L'Apeai est une association dont la taille et le dynamisme permettent à chacun de percevoir au quotidien la portée de ses actes. C'est pourquoi la notion d'engagement y prend tout son sens.

J'ai la chance de pouvoir faire ce constat au niveau associatif bien entendu, dont l'engagement remarquable de ses membres et de son Président n'est plus à démontrer, mais également au niveau des professionnels qui démontrent également à chaque instant leur souci et leur intérêt pour les personnes handicapées que nous accompagnons.

Cette réalité est à la fois rare, précieuse et fragile. J'ai le souci de la préserver en dépit de toutes les questions ou contraintes énoncées précédemment.

Ainsi, dans la continuité de ce qui avait été engagé par mon prédécesseur, nous poursuivrons « *#ensemble !* » la construction des réponses les plus adaptées possibles avec les valeurs qui sont les nôtres.

Comme vous le lirez par la suite, nous menons de front énormément de projets. Cela mobilise beaucoup de temps et d'énergie en déplacements ou en réunions, au risque parfois de donner le sentiment d'une présence moindre du directeur au sein des établissements.

J'en suis conscient mais nous engageons l'avenir de l'Association pour les quinze prochaines années ce qui impose d'aborder tous ces projets avec la plus grande rigueur.

Je m'appuie pour cela sur une équipe d'encadrement en qui j'accorde toute ma confiance et je reste informé quotidiennement de la vie des établissements. Je veillerai à rester disponible, chaque fois que nécessaire.

Je veillerai également à répondre sur le fond à toutes les questions qui pourraient se poser, à associer chacun d'entre vous aux projets qui le concernent et à vous faire retour de nos actions en réunions spécifiques ou générales.

Pour l'instant, place à la présentation de quelques-uns de nos projets au sein de ce premier numéro de la Lettre d'information de l'Apeai !

Stéphane Gesnouin



Remise des portefeuilles de compétences professionnelles

Une nouvelle activité : la légumerie

En lien avec nos partenaires : Grand-Figeac, Figeacteurs, Regain, collectivités locales, nous travaillons notre inscription au sein d'une filière très attendue par certains clients actuels de l'ESAT mais également par de nombreux partenaires locaux (collèges, lycées, fermes de Figeac...).

Nous souhaitons en effet développer, en circuit court, une offre de légumes prêts à l'usage permettant également de proposer au sein de l'ESAT une activité plus simple ou plus reposante que le travail en cuisine tel que nous le connaissons.

Nous prévoyons de débiter progressivement cette activité, en 2021, au rythme de l'implantation de maraîchers mais également de notre partenaire « Regain » (Association dédiée à l'insertion) qui prévoit également de produire des légumes en bordure du Célé.

Enfin, au-delà de la réponse aux besoins en légumes du territoire, cette nouvelle activité nous permettra de proposer au sein de l'ESAT une nouvelle activité particulièrement adaptée au séquençage de tâches. Cette activité pourra être proposée à des personnes dont le handicap impose ce type d'accompagnement, de manière ponctuelle ou durable.

ESAT : Construction de la nouvelle cuisine, projet « phare » 2019 – 2020 !

L'ESAT « l'Abeille » est un acteur reconnu par ses partenaires du figeacois.

Notre établissement prétend apporter un service de grande qualité, dans le cadre d'une dynamique relevant de l'économie sociale et solidaire.

Toutefois, depuis 2013 et malgré les besoins grandissants des personnes handicapées et les potentiels de développement qui s'offrent à nous, le moratoire national relatif à la création de nouvelles places en ESAT est un véritable frein à notre capacité à accompagner davantage de personnes handicapées au sein de l'établissement.

En effet, les pouvoirs publics estiment que certains ESAT ne jouent pas pleinement leurs rôles, notamment en terme d'inclusion, et travaillent trop souvent en qualité de sous-traitants, à moindre prix, au sein de zones rurales et, finalement, sans réel bénéfice pour les personnes handicapées.

Nous partageons en partie ce constat bien que notre fonctionnement et notre inscription au sein du tissu local ainsi que la nature de notre projet, nous préservent très largement de ces biais de fonctionnement.

C'est pourquoi, dans le cadre d'une démarche toujours résolument tournée vers l'inclusion, nous développons notre stratégie à court et moyen terme autour de quatre axes principaux :

- La création d'une Entreprise Adaptée positionnée sur le restaurant inter-entreprise, à l'Aiguille, et la modernisation des locaux du restaurant,
- Le développement de la sandwicherie,
- La création d'une activité de légumerie,
- La construction/relocalisation du site de production principal, à Cambes

L'opportunité de création de places d'Entreprise Adaptée est véritablement encouragée par les pouvoirs publics puisque 40 000 à 80 000 places seront créées d'ici la fin de la mandature du Président de la République.

La création de quelques places d'EA, adossées à l'ESAT, représente une occasion inespérée de contribuer à la création d'une passerelle entre le milieu protégé et le milieu ordinaire, dans un cadre véritablement prévu à cet effet.

Le site de Cambes (« Quercypôle ») regroupera la cuisine principale ainsi qu'une nouvelle activité de légumerie et Quercy-croq'.

Le site de l'Abeille à l'Aiguille conserve le restaurant d'entreprise et l'activité de blanchisserie.

La communauté de communes du grand-Figeac a choisi de nous accompagner afin de réaliser cette opération dans les meilleures conditions.

Ce soutien précieux va nous permettre de construire un bâtiment entièrement neuf, aménagé et équipé des dernières technologies en vigueur.

Nous consacrerons les six premiers mois de l'année 2019 à élaborer, avec le cabinet d'architectes, le dispositif le plus agréable et le plus pertinent possible au bénéfice des travailleurs handicapés ainsi que du personnel encadrant. Viendra ensuite le temps de la construction qui devrait normalement s'achever au mois de septembre 2020.

Yves Labadie / S.G.

Evolution du dispositif des hébergements « Arc en ciel »

Dans le cadre d'une dynamique toujours résolument tournée vers l'inclusion, il semble important de faire évoluer le projet d'établissement (14 logements, de la chambre au studio ainsi qu'un habitat partagé, sur le même site) en disposant de quelques logements « individuels », hors site.

En effet, tous les travailleurs de l'ESAT ne souhaitent pas bénéficier d'un logement situé au sein d'un site à caractère collectif tout en ayant besoin d'un accompagnement soutenu.

Ces questions nous interrogent quant à nos modèles historiques, très institutionnels, ne favorisant pas toujours les personnes en situation de handicap psychique pour lesquelles le collectif est parfois plus une contrainte qu'un moteur.

Aussi, afin d'adapter notre dispositif d'accompagnement à ces besoins, nous envisageons la location de quelques appartements permettant notamment la mise en œuvre de baux glissants.

L'équipe de l'hébergement serait ainsi en mesure de proposer un accompagnement sécurisant à ces « locataires », forte de son expérience et du parcours qui pourrait être envisagé, testé puis mis en œuvre jusqu'au transfert du bail, dans le respect du rythme de la personne concernée.

Plus que jamais, il sera fondamental d'associer tous nos partenaires à ce projet nécessitant un travail multidimensionnel : bailleurs, acteurs sanitaires, acteurs sociaux, familles...

Toute l'équipe de la résidence « Arc en ciel » est d'ores et déjà mobilisée sur ce projet !

Caroline Denhez / S.G

Foyer « les cèdres », une large réflexion est engagée !

A ce jour, 6 résidents ont entre 40 et 44 ans, 19 résidents ont entre 45 et 54 ans et 7 résidents ont entre 55 et 66 ans. De manière générale, les premiers signes de perte d'autonomie liés à l'avancée en âge des personnes handicapées s'expriment dès 40 ans et nécessitent des aménagements spécifiques ainsi qu'une « densification » du suivi médical. Par ailleurs, le profil des personnes accompagnées au sein de l'établissement se diversifie.

Ainsi, près de la moitié des personnes inscrites sur la liste d'attente présentent des troubles psychiques, souvent importants.

Pour toutes ces raisons, une réflexion est engagée afin de penser un nouveau projet qui vise, à terme, à une réorganisation globale des modalités d'accompagnement et de l'architecture du foyer les Cèdres.

Quelques points concentrent à ce jour toute notre attention :

- Les bâtiments ne sont pas adaptés à la diversité des besoins (perte d'autonomie, pathologies psychiques, troubles du spectre de l'autisme, jeunes adultes). L'achat de la maison Barrié ouvre de nouvelles possibilités que nous allons étudier dans le cadre d'une étude de faisabilité.
- Les équipes éducatives du foyer sont très expérimentées dans le cadre de l'accompagnement éducatif, mais les troubles du comportement nous mettent parfois en grande difficulté. Des formations spécifiques sont envisagées et constitueront une priorité pour 2019.
- Nos organisations sont complexes, le turn-over actuel (20 départs en 2017 et 18 départs en 2018), le nombre conséquent de remplaçants (10 remplaçants en continu) ainsi que la complexité actuelle des plannings des équipes éducatives ne favorisent pas la stabilité nécessaire aux résidents.

Des enjeux majeurs sous-tendent ces constats et les actions engagées. Le futur projet d'établissement du foyer sera construit collectivement dans le courant de l'année 2019 afin de définir et d'organiser précisément nos objectifs, dans le respect des valeurs de l'Apeai : « Handicap et Dignité » !

Céline D'halluin



« Handicap mental et citoyenneté résidentielle »

« L'institution ne peut plus se penser dans des cadres classiques de l'espace géographique (rural ou citadin) qui se modifie dans un mouvement perpétuel parce que le monde du handicap change à l'unisson du monde en général. Il s'agit de fonder la conception de l'organisation institutionnelle, par l'intermédiaire de la contractualisation, non plus sur des structures mais sur des attentes et des besoins clairement identifiés ainsi que sur les motivations des résidents. Il faut éviter le trop grand décalage entre l'institution, la réalité sociale et les réalités de la personne au quotidien. [...] »

Pour le résident, « être » dans une institution résidentielle n'est pas un placement mais une décision librement choisie. Lieu où l'individu rencontre le collectif, non pas comme une limite, mais comme la condition de son auto-accomplissement à l'interface du privé et du collectif, entre soi et les autres. Les rapports entre personne et groupe, de la recherche d'individualisation, au nécessaire partage de la liberté individuelle à la solidarité universelle soulignent fortement la complémentarité de l'individu et du collectif qui doivent exister ensemble et séparément.

Longtemps, nous n'avons pris en compte que le collectif.

Faut-il pour autant effacer le rôle du collectif et ne compter que sur celui de l'individu ?

On le sait bien, il ne faut pas les opposer l'un à l'autre, mais souligner la nécessaire complémentarité des deux. »

GAVELLE Laurent

Revue « Le sociographe », n°8, 2002

(Transmis par l'équipe de l'hébergement
« Arc en ciel »)